

Berne, le 18 janvier 2022

Atupri Assurance de la santé souffle ses 20 bougies et pose un regard rétrospectif sur sa riche histoire:

Atupri fête ses 20 ans

La société bernoise Atupri Assurance de la santé célèbre cette année son vingtième anniversaire. Parallèlement, ses origines en tant que caisse-maladie d'entreprise des CFF remontent bien au-delà, à une époque où les questions de politique sociale étaient étroitement liées aux structures mises en place par l'État. L'histoire d'Atupri Assurance de la santé témoigne d'un esprit pionnier entrepreneurial, reflète l'évolution de notre société au cours des dernières décennies et constitue un parfait exemple d'une privatisation réussie.

«La transformation du système de santé suisse peut être racontée à l'aune de l'histoire de l'actuelle Atupri Assurance de la santé», explique Christof Zürcher, CEO d'Atupri. Du 7 mars 1910 au 30 septembre 1994, l'actuelle Atupri était une caisse-maladie d'entreprise et, qui plus est, un département plutôt insignifiant en termes de personnel d'un grand groupe: les CFF. Pendant plus de 80 ans, son développement a donc été étroitement lié à l'évolution de l'entreprise ferroviaire nationale et à ses réactions aux structures sociales du pays. En tant que «caisse-maladie et caisse de prévoyance pour les salariés permanents des chemins de fer fédéraux suisses», elle a joué un rôle de pionnier en matière de politique sociale. Aujourd'hui, Atupri Assurance de la santé est ouverte à tous les citoyennes et citoyens.

Des pionniers dotés du sens de la politique sociale

«La «caisse-maladie et de prévoyance des salariés permanents des chemins de fer fédéraux suisses» peut être considérée comme une première œuvre pionnière du système social suisse», déclare Christof Zürcher, avant d'ajouter: «Les origines de notre entreprise remontent à une époque où les assurances sociales n'en étaient qu'à leurs prémices. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, il n'existait guère d'assurances-maladie privées au sens actuel du terme.» La douzaine de caisses-maladie existantes des chemins de fer privés fusionnèrent, pour former la «caisse-maladie et la caisse de prévoyance des salariés permanents des chemins de fer fédéraux suisses». Cette fusion a contribué de manière significative à jeter les bases de la première Loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents, laquelle est entrée en vigueur en 1914 et n'a été remplacée qu'en 1996 par l'actuelle loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Le manque de concurrence entrave l'innovation

Département interne d'une entreprise fédérale, la Caisse-maladie des CFF était à l'abri de la concurrence nationale et s'est développée. De plus en plus de fonctionnaires et salariés ont rejoint la caisse ouvrière. À partir de 1966, l'admission des membres de la famille a entraîné une augmentation du nombre d'assurés. Puis, dès 1996, avec l'entrée en vigueur de la LAMal, les assurances-maladie ont été confrontées aux leurs plus grands défis. Ce fut tout particulièrement le cas pour la caisse d'entreprise des CFF, laquelle naviguait jusqu'ici en eaux calmes. «Ce n'est un secret pour personne: l'absence de concurrence entrave la capacité d'innovation d'une entreprise. La

décision des CFF de mettre un terme à l'activité d'assurance a donc secoué notre actuelle Atupri», explique Christof Zürcher.

Les chemins de fer fédéraux ont été soumis à une pression croissante des coûts et se sont vus contraints d'externaliser les divisions du groupe hors du secteur des transports. Ne faisant pas partie de l'activité principale, la caisse-maladie était directement concernée, d'autant plus qu'elle était difficile à cerner pour les dirigeants de l'entreprise ferroviaire. Afin d'éviter la vente des membres à une assurance externe, la caisse-maladie d'entreprise des CFF s'est organisée et a finalement créé, en 1994, la «Fondation de droit privé CC CFF». Cette mesure a permis à l'ancien service public de s'adapter aux conditions du marché libre.

Un pas vers l'économie privée

La loi sur l'assurance-maladie, entrée en vigueur en 1996, a profondément modifié la donne pour les assurés et les assurances: l'assurance obligatoire, un catalogue de prestations valable pour toutes les caisses et des primes uniformes, était née. Christof Zürcher explique: «Sans libertés de conception au niveau des produits d'assurance, ce sont avant tout le prix et la qualité du service qui sont mis en avant. La Caisse-maladie des CFF a très tôt mis l'accent sur ces aspects et misé, en parallèle, sur une offre innovante d'assurances complémentaires». Le rapport qualité-prix n'est pas passé inaperçu sur le marché, ce qui s'est traduit par une croissance sans précédent entre 1998 et 2007. Aujourd'hui, Atupri s'est fait un nom grâce à son exigence de qualité. Par ailleurs, elle fait également partie des pionniers de la numérisation.

Nouveau départ en tant qu'Atupri

En pleine période de croissance exceptionnelle, il a été décidé de complètement séparer la caisse de l'entreprise ferroviaire. En 2001, la direction a pris les rênes la réorientation. Afin de trouver un nouveau nom et une nouvelle image, une charte a été élaborée et un objectif défini: «La qualité à tout prix». C'est de là qu'est né le nouveau nom: Atupri.

Christof Zürcher souligne: «La caisse-maladie des CFF, ou Atupri à partir de 2002, est la preuve vivante que les structures du service public peuvent donner naissance à une entreprise performante dans une économie de marché, même dans des conditions difficiles». Comme le souligne le CEO, Atupri doit notamment son succès à ses produits d'assurance innovants et à ses offres sur mesure: «Le développement et l'amélioration constants de nos prestations et de nos offres font partie de notre ADN. Par ailleurs, nous concevons des produits simples et clairs, afin de ne pas courir le risque de passer à côté des besoins réels des assurés. C'est la raison pour laquelle nous adaptions systématiquement l'ensemble de notre offre aux besoins de nos clientes et clients. Nous nous engageons avec la plus profonde conviction en faveur d'une promotion de la santé autodéterminée et moderne.»

Ce credo est exemplaire dans l'offre numérique, qu'Atupri Assurance de la santé met en valeur avec des applications innovantes. L'entreprise a ainsi misé très tôt sur un portefeuille entièrement numérique, dont fait partie notamment un traducteur de factures Tarmed. Atupri est la première assurance suisse à avoir introduit le paiement en cryptomonnaies en 2020 et offre désormais à ses assurées et assurés SmartCare la possibilité unique de bénéficier de consultations de télémédecine par l'intermédiaire d'un smartphone via une application de vérification des symptômes. Christof Zürcher promet: «D'autres innovations sont dans le pipeline.»

À propos d'Atupri – Engagé pour les hommes et leur santé depuis 1910

Atupri est un assureur de la santé présent dans toute la Suisse et qui, avec plus de 200 000 assurés, compte parmi les principaux prestataires indépendants de Suisse. Atupri offre des solutions individuelles et flexibles dans les domaines de l'assurance-maladie et l'assurance-accidents pour les particuliers. En plus du portail clients classique et de l'app, les clients profitent d'une série d'autres prestations de services innovantes. En font partie le paiement en cryptomonnaies, un traducteur de factures Tarmed ainsi que l'accès à des manifestations numériques basées sur une large compréhension de la santé dans les domaines de l'activité physique, de l'alimentation et du fitness mental. Fidèlement à la devise: «Ce qui te fait du bien est sain».

Autres informations

Communication d'entreprise et marketing

Atupri Assurance de la santé

Téléphone +41 31 555 09 11

kommunikation@atupri.ch

www.atupri.ch